

DU 25 MAI 2021

Téléphone : 05.56.76.41.07
mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr

Le 25 mai 2021, à 19 h 00,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint Germain de Grave** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence du Maire.
Date de la convocation : 08 avril 2021

Présents : Manuel MORENO, Denis CHAUSSIÉ, Mathilde CHAUMARAT, Jérôme DÉZÉLUS, Anne LARRAT, Sandrine OUDOT, Katia PUEYO, Marie-Laurence DARMENDRAIL, Roger SOUQUIÈRE

Excusés : M. FERMIS Laurent,

Absents représentés : M. DUC Thierry par M. MORENO Manuel.
Secrétaire de la séance : Mme OUDOT Sandrine.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal.

Délibérations :

- Rupture de la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (Verdelais, Semens et saint Germain-de-Grave) ;

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de traiter les informations diverses en attente des derniers élus.

INFORMATIONS DIVERSES :

1 / Sinistre de l'église : la compagnie d'assurance SMACL a clôturé le dossier avec un remboursement des travaux à hauteur de 21 000 €. Monsieur le Maire a signé les devis relatifs aux travaux à effectuer. Une réouverture serait possible en fin d'année 2021.

2 / Eco-pâturage : L'enclos terminé, le bétail arrivé, il reste à se pencher sur

- La partie communication : Panneau d'informations et pédagogiques ;
- Le paravent pour l'abri.

Arrivée de Mathilde CHAUMARAT à 19 h 18.

3 / Acquisition de la maison DESARNAUD : l'acte d'acquisition devait être signé le 19 mai dernier. Ce rendez-vous n'a pas pu être honoré car les dossiers « diagnostic plomb » datant de plus d'un an devait être refait et l'inventaire de l'immeuble n'était pas réalisé. La date de la signature est repoussée au 08 juin 2021.

4 / Situation de l'agent technique AMALRIC Bruno : M. AMALRIC Bruno, en arrêt maladie depuis le 04 septembre 2020 est en attente d'une expertise médicale le 16 août.

5 / Médiathèque de Langon : Difficulté financière concernant ce projet. Le

fonctionnement n'étant pas le même, les dépenses des frais du personnel subissent une très grande augmentation passant de trois employés à onze.

Délibérations du conseil :

DISSOLUTION DU R.P.I.C. - VERDELAIS- ST GERMAIN DE GRAVE - SEMENS (DE 018 2021)

Considérant la convention entre les communes de Saint Germain-De-Grave - Semens et Verdelaïs concernant la création d'un regroupement pédagogique concentré signée 12 octobre 2009 prenant effet le 01 janvier 2010 ;

Malgré de nombreux efforts et discussions pour trouver une solution qui pérenniserait un travail collectif engagé depuis plusieurs années et que les voix des élus de Saint Germain-de-Grave n'ont pas été entendues.

Considérant les nombreux dysfonctionnements organisationnels et financiers ;

Considérant que la convention ne prévoit pas de clause de dissolution ;

Considérant que la commune de Semens souhaite également la dissolution du regroupement pédagogique intercommunal concentré au 06 juillet 2021 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

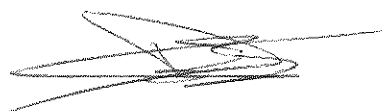
- DÉCIDE que la convention du R.P.I.C. soit dissoute ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour cette dissolution.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 30.

Denis CHAUSSIÉ



DÉZÉLUS Jérôme



Thierry DUC



Manuel MORENO

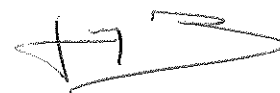


CHAUMARAT Mathilde



Laurent FERMIS

SOUQUIÈRE Roger



DARMENDRAIL

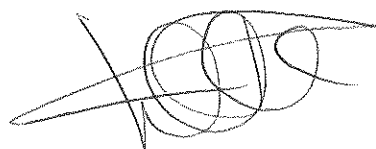
Marie-Laurence



LARRAT Anne



OUDOT Sandrine



PUEYO Katia

